

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

MAIL : [agaillard@mairie-marmande.fr](mailto:agaillard@mairie-marmande.fr)

Réf. courrier : KD/AG : 2023.022

Marmande, le 15 juin 2023

---

## COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER LOLYA / CHENE VERT MERCREDI 14 juin 2023

---

Lieu : Gymnase école de Lolya

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h00

En présence de : M. Michel MILHAC, élu référent du quartier, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, M. Jean-Claude BOURBON, élu référent du quartier en charge à la sécurité, la tranquillité publique et les anciens combattants, M. Florent MARTIN, technicien VGA en charge du projet déchetterie.

7 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

M. MILHAC remercie l'assistance puis fait la présentation des personnes présentes à cette réunion.

Voici les sujets présentés :

- PLU – problème arbres sur secteur privé
- Déchetterie
- Problème voirie - trottoir
- Incivilité
- Insécurité
- Divers – parole libre

## **1- PLU**

Une habitante soulève un problème concernant une zone privée du territoire.

Les riverains de Montherlant se retrouvent confronter à un problème d'arbres (pins).

Leurs tailles et leurs racines provoquent des dommages autour des habitations.

Cette personne demande à la mairie de faire une intervention pour la taille de ces arbres.

M. MILHAC répond que le problème est complexe sur ce secteur du territoire. En effet, cette impasse est privée et relève de la responsabilité du promoteur immobilier.

Sauf que voilà, le promoteur est décédé et que la société a fait faillite.

M. MILHAC explique que pour trouver une solution, les propriétaires doivent se réunir et demander au nouveau promoteur, de rétrocéder la partie privée auprès de VGA. Cette démarche doit se reposer sur un cadre législatif.

A cette condition, VGA se déplacera et vérifiera que tous les travaux ont été respectés.

M. MILHAC propose à l'habitante une rencontre avec les autres propriétaires au sein du service urbanisme entre le chef de service et l' élu.

## 2- Projet de la futur déchetterie – ZA du Chêne Vert

Plan projet :



Une habitante demande des renseignements sur la prochaine déchetterie.

M. Florent MARTIN, agent VGA, chargé de mission sur les déchets, démarre son élocution en présentant le nouveau projet d'une déchetterie sur le quartier (plan ci-joint).

Le lieu de cette nouvelle plate-forme sera derrière le CTM (centre technique municipal).

Ce projet est de la compétence de VGA. Le choix initial de ce concept était sur la ville de Tonneins. Malgré l'impossibilité de trouver un terrain, le choix s'est rabattu sur la ville de Marmande.

Après en avoir discuté avec le Président de VGA, M. BILIRIT, le Maire de Marmande a vendu la parcelle de terrain pour 1 euro symbolique à VGA.

L'entrée s'effectuera du côté de l'avenue des Martyrs de la Résistance et la sortie vers l'impasse de Bartalot. (Route devant le CTM).

La déchetterie de Charrié sera à court terme fermée. Seuls les quais de transfert seront ouverts (camions).

Pour avancer sur ce dossier, M. MILHAC explique le fonctionnement de la « taxe incitative ».

Cette taxe sera prise en compte au levé du container par le camion poubelle. La première année les levés seront comptabilisés mais pas taxés.

Par contre la deuxième année chaque levé sera comptabilisé puis facturé au propriétaire du container. D'où la nécessité de rentrer son container pour éviter toute surprise.

Concernant les bacs, seul le bac gris est concerné par la taxe incitative.

Il est recommandé à chaque habitant de s'approprier le tri-sélectif pour faire des économies. Moins de déchets à traiter = baisse des coûts.

Certains habitants utilisent le composteur en lien avec la diminution des détritits.

Il est rappelé qu'il est interdit de bruler ses déchets.

### **3- Problème voirie - trottoir**

Des habitants soulèvent le problème des déplacements sur les trottoirs de l'avenue de la Résistance.

L'assemblée dénonce le mauvais état des trottoirs. M. MILHAC répond qu'une étude est en cours pour enherber certains trottoirs. Toujours en termes de propreté, une réflexion est en cours avec l'association Envi+ (association d'insertion sociale).

### **4- Incivilité**

L'assemblée dénonce l'état insalubre des rues. Entre les crottes de chiens, les déchets de tout genre sur la voie publique, les habitants demandent à la municipalité de faire le nécessaire.

M. BOURBON répond qu'un plan propreté est mis en place pour répondre aux inquiétudes de la population.

L'élu rajoute que les contrevenants seront verbalisés à hauteur de 135€.

### **5- Insécurité**

Une résidente se plaint d'intrusion au sein de sa propriété.

M. BOURBON répond à cette personne en lui conseillant d'appeler la police municipale.

L'élu rajoute qu'il existe une délinquance dite de passage sur le territoire de Marmande.

En effet, un axe de délinquance existe sur le territoire français, il part de Paris via Limoges, Périgueux, Marmande et vers l'Espagne.

## **6- Divers**

### - Distribution du magazine municipal

Une personne résidente dans une résidence privée demande pourquoi elle ne reçoit pas le magazine municipal ?

M. BOURBON répond que la distribution des magazines est organisée par une entreprise privée. Aussi, la société de distribution ne peut accéder dans la résidence sur le principe qu'au niveau de la porte d'entrée il y a un digicode.

### - Fil électrique dénudé

Un riverain se plaint de voir des câbles électriques dénudés sur des poteaux électriques.

M. MILHAC informe l'habitant de contacter ENEDIS.

### - Eau calcaire

Une habitante se plaint d'avoir de l'eau calcaire à son domicile.

M. BOURBON lui répond de se rapprocher de son fournisseur d'eau.